



## **Communiqué de presse**

Berne, le 24 novembre 2020

### **Temps de l'avent et danger d'incendie Le risque pourrait être plus élevé cette année**

En cette année particulière, le temps de l'avent se déroulera probablement sans grandes manifestations publiques et donc principalement à la maison. Pour beaucoup de gens, cette période de l'hiver est inconcevable sans bougies. Craignant que le risque d'incendie n'augmente, le Centre d'information pour la prévention des accidents (CIPI), le BPA et la Suva donnent quelques conseils pour profiter des bougies en toute sécurité.

Le temps de l'avent est le temps des bougies, car celles-ci contribuent à une atmosphère propice à la rêverie. Cela sera peut-être encore plus vrai cette année: les contacts sociaux et les possibilités de partir en voyage étant limités par la pandémie de coronavirus, les gens seront encore davantage enclins à créer une belle ambiance chez eux. Les bougies ne sont cependant pas sans risque. Placées à un endroit inapproprié ou laissées sans surveillance, elles peuvent vite déclencher un incendie et causer d'importants dommages. Le CIPI, le BPA et la Suva craignent que cette année le risque n'augmente, du fait que les grandes manifestations publiques ont été annulées et que les gens passeront donc plus de temps chez eux.

#### **Seuls 19 % des logements sont équipés d'un détecteur de fumée**

Les bougies laissées sans surveillance sont, en toutes saisons, l'une des principales causes des incendies touchant les logements. Les personnes qui ne souhaitent pas renoncer aux bougies de cire devraient toujours, avant de quitter une pièce, vérifier que les bougies qui s'y trouvent sont éteintes. Si un incendie se déclare, un détecteur de fumée peut contribuer à ce qu'on s'en aperçoive le plus vite possible. Cela est tout particulièrement important durant la nuit, lorsque les gens dorment. Or, un sondage du BPA révèle qu'en 2018 seuls 19 % des logements suisses étaient équipés d'un détecteur de fumée.

#### **Remplacer les bougies de cire par des bougies LED**

Les bougies de cire peuvent être remplacées par des bougies LED ou des guirlandes lumineuses LED. Le sondage du BPA montre que ces solutions de rechange gagnent du terrain. Ainsi, sur les sapins de Noël présents dans 58 % des ménages suisses en 2018, un quart étaient décorés de bougies de cire et 60 % de bougies LED.

#### **Conseils pour un avent sans incendie**

- Utilisez des bougies LED et des guirlandes lumineuses LED, plus sûres que les bougies de cire.
- Éteignez les bougies dès qu'elles ne sont plus dans votre champ de vision.



- Conservez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.
- Placez les bougies sur un support incombustible en veillant à ce qu'elles soient stables. Disposez-les à bonne distance des éléments textiles, des décorations et de tout autre élément inflammable.
- Assurez-vous que les bougies sont fixées solidement et à la verticale sur votre couronne de l'aveugle ou votre sapin de Noël.
- Changez les bougies de la couronne de l'aveugle ou du sapin dès que leur hauteur est réduite à la largeur de deux doigts.
- En déballant les cadeaux, veillez à ce que le papier d'emballage ne prenne pas feu.
- Installez un détecteur d'incendie.
- Placez votre sapin de Noël dans de l'eau et arrosez-le régulièrement, afin qu'il se dessèche moins vite.
- Gardez une couverture antifeu à portée de main. Vous trouverez des conseils pour l'achat d'une telle couverture sur [produits.bpa.ch](http://produits.bpa.ch).

### Informations complémentaires

- Rolf Meier, service de presse du CIPI, 031 320 22 82, [media@bfb-cipi.ch](mailto:media@bfb-cipi.ch)
- Mara Zenhäusern, service de presse du BPA, 031 390 21 21, [medias@bpa.ch](mailto:medias@bpa.ch)
- Natascha Obermayr, porte-parole de la Suva, 041 419 59 10, [natascha.obermayr@suva.ch](mailto:natascha.obermayr@suva.ch)

---

Le Centre d'information pour la prévention des incendies CIPI a pour mission de sensibiliser la population aux dangers du feu. Son action se concentre sur la prévention des incendies et des dommages aux personnes, aux animaux, aux biens et à l'environnement. Financé par les établissements cantonaux d'assurance, c'est sur leur mandat que le CIPI s'engage dans la prévention. Il ne poursuit pas de but lucratif et son siège est à Berne, auprès de l'Association des établissements cantonaux d'assurance AECA.